

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'AVRILLÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/06/2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. THUNE Jean-Michel, Mme MILOVANOVIC Sonia,

EXCUSES : M. SUAUD Francis (donne pouvoir à M. PIVETEAU Hervé), M. THUBIN Frédéric (donne pouvoir à M. BOUGRAS Julien),

NON EXCUSES : Mme BURY Delphine, M. CAYEUX Philippe.

Mme ROBIN Sandrine est désignée secrétaire de séance.

Dél : 2025/029 - Objet : Tarifs restauration scolaire et périscolaire

Il est exposé au Conseil Municipal que le décret n° 2006-753 du 29 Juin 2006 indique notamment que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Compte-tenu de l'inflation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, fixe à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire de l'école publique Jean de La Fontaine comme suit :

Restaurant scolaire :

- *Enfant scolarisé* : **3,85 €uros**
- *Adultes – Instituteurs* : **5,85 €uros**

Garderie périscolaire :

- *Matin* : **1,15 € la première ½ heure, au-delà forfait 2,20 €**
- *Soir* : **1,15 € la première ½ heure, au-delà forfait 2,80 €**

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

